



## **A deux ans de la disparition forcée du défenseur des droits de l'homme José Francisco Paredes Ruiz.**

La Fondation Diego Lucero A.C. (FDL) est une organisation mexicaine de défense des droits de l'Homme appartenant au réseau national «Red de Alerta Temprana». Au cours des années la FDL s'est spécialisée et travaille le thème de disparition forcée de personnes afin d'éclaircir les pragmatiques 1300 cas de la «Guerre Sale» (Guerra Sucia) des années soixante-dix, tout comme la récupération de la mémoire historique et travaille sur des propositions de modifications légales en matière de droits de l'Homme.

**Le 26 Septembre représente la comemoration des deux ans de la disparition forcée de José Francisco PAREDES RUIZ, défenseur des droits de l'Homme, membre cofondateur de la Fondation Diego Lucero A.C.**

**Comme l'on denoncé ses deux filles, collègues et organisations de droits de l'Homme, le 23 Septembre 2007, Francisco PAREDES RUIZ participa aux actes commémoratifs à Madera, Chihuahua et retourna à Morelia le 25 Septembre.**

**La dernière information que l'on ait de lui est un appel le 26 vers 18h à une de ses filles afin de la prévenir qu'il était sur le chemin et rentrait chez lui. Cependant, jamais il n'arriva et le 28 on retrouva sa voiture ouverte près de son domicile.**

En tant que membre actif de la FDL, Francisco participait aux actions pour la défense des droits de l'Homme que l'association civile menait dans l'état du Michoacan. En résumé nous ennumérons quelques actions:

Participation au processus de dénonciation devant le Fiscal spécialisé en matière de mouvements sociaux et politiques du passé (Fiscalía Especial para Movimientos Sociales y Políticos del Pasado), des cas de détention forcée de la famille Guzmán Cruz (le père et quatre frères) et de Doroteo Santiago Ramírez et Rafael Chávez Rosas.

Contribution à la discussion et promotion de l'initiative de Loi sur la disparition forcée de l'état du Michoacan, présentée devant le Congrès local accompagné du Centre de Droits de l'Homme José Agustín Pro Juárez, la FDL et la famille Guzmán Cruz.



Collaboration dans l'organisation de divers forums réalisés à Morelia, Michoacan sur la récupération de la mémoire historique et la défense des droits de l'Homme afin de discuter et diffuser les propositions de modifications légales en matière de droits de l'Homme.

D'autre part, il est important de souligner que, lors des derniers mois avant sa disparition, Francisco Paredes Ruiz a participé au mouvement social de Michoacan contre la privatisation des terres cultivables et pour la défense du lac de Zirahuen dans la commune de *Santa Clara del Cobre*.

Durant ces deux années ont été réalisées toutes les démarches juridiques auprès des autorités compétentes de l'état du Michoacan, fédérales, gouvernementales et de droits de l'Homme, toutes restent sans réponse satisfaisante jusqu'à ce jour. Il est lamentable de voir que, malgré le fait que le Mexique soit signataire des instruments internationaux mettant fin à la pratique de la disparition forcée, considérée crime contre l'humanité, les fonctionnaires chargés de rendre justice ne soient pas sensibles devant un cas aussi grave, il est important de souligner les négligences des autorités pour agir en défense de la victime.

Depuis les premiers jours de sa disparition, les filles de Francisco Paredes, Cristina et Janahuy, ont essayer sans succès de porter plainte pour la disparition forcée de Francisco devant le Procureur Général de la République (PGR) et le Procureur General de Justice de l'état du Michoacan (PGJEM).

La Chef du Groupe de la Police Ministérielle de l'état de la PGJEM, Socorro Magaña Ramírez, a rejeté la plainte déposée par les filles de Francisco Paredes qui se sont tourné vers la PGR qui a également rejeté la plainte.

Finalement, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la plainte fut déposée devant le Procureur General de Justice de l'état du Michoacan ainsi que devant la délégation Michoacan de la PGR, devant le fonctionnaire Noé Priego Ponce de León, agent du Ministère Public de la fédération et titulaire de l'Agence 3. Le numéro de l'enquête préalable est: PGR/MICH/M-3/659/07.



Le 2 Octobre 2007, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) commença les investigations, enquête CNDH/1/2008/2837/Q, organisme qui a récemment informé la famille qu'il n'existe aucun indice prouvant l'implication d'une autorité, qu'il ne s'agit donc pas d'un cas de disparition forcée et ont clos le dossier terminant de cette façon l'enquête. Rapport dans lequel n'apparaissent ni le Secrétariat de la Défense Nationale (SADENA) ni le Centre d'Investigation et Sécurité Nationale (CISEN).

**Deux ans après la disparition forcée de José Francisco Paredes Ruiz, malgré les multiples actions menées par les filles de la victime et organisations des droits de l'Homme, il n'y a aucun progrès au sein des enquêtes préalables de la PGR et de la PGJEM. Au Mexique, il n'existe aucun instrument juridique ni volonté politique pour obtenir la présentation avec vie des victime de disparition forcée.**

**Nous sollicitons aux autorités:**

- 1. Que le gouvernement mexicain prenne toutes les mesures nécessaires à la présentation avec vie de Francisco PAREDES RUIZ.**
- 2. Que l'intégrité physique, psychologique et juridique de Francisco PAREDES RUIS soit garantie.**
- 3. Que le Procureur General de Justice de l'état du Michoacan (PGJEM) intègre l'enquête préalable No. PGR/MICH/M-3/659/07 comme délit fédéral, classé comme disparition forcée de personnes, sous l'article 215-A du Code Pénal Fédéral, et non comme délit étatique, classé en tant que privation illégale de la liberté dans sa modalité de séquestration.**
- 4. Que le Procureur General de la République (PGR) crée un Fiscal spécialisé pour enquêter sur la disparition forcée de Francisco PAREDES RUIZ.**



5. **Que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ré-ouvre le dossier qu'elle a clos, sans faire les recherches, devant le Secrétariat de la Défense Nationale (SEDENA) et le Centre d'Investigation et Sécurité Nationale (CISEN); qu'elle rédige un rapport et émette les recommandations pertinentes afin de pouvoir rendre justice et qu'elle remette toute l'information obtenue jusqu'à ce jour.**
6. **Que le Secrétariat de la Défense Nationale (SADENA) et le Centre d'Investigation et Sécurité Nationale (CISEN) donnent l'information nécessaire à la progression de l'enquête dont le but est d'éclaircir la disparition de Francisco Paredes Ruiz.**
7. **Que le Congrès de l'Union reprenne le projet de Loi générale sur la disparition forcée de personnes.**
8. **Que le Sénat lève les deux restrictions à la Convention Interaméricaine sur la disparition forcée, qui n'envisagent pas la disparition forcée comme un délit imprescriptible, comme les délit contre l'humanité, et celle du code militaire, qui signifie que les militaires ne peuvent être jugés devant les tribunaux civils, ce qui garantit leur impunité.**
9. **Que soient respectées: la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées approuvée par l'ONU en 2006; la Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes, approuvée par la OEA en 1994, toutes deux signées et ratifiées par le Mexique.**
10. **Que le gouvernement mexicain respecte et assure l'application de ce qui est stipulé dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 9 décembre 1998.**

**Cordialement,**

**México, 15 Septiembre 2009.**



#### **MÉXICO:**

**Red de Alerta Temprana:** *Fundación Diego Lucero, A.C. (FDL), Liga Mexicana por los Derechos Humanos A.C. (Limeddh), Asociación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Víctimas de Violaciones a los Derechos Humanos en México (AFADDEM-FEDEFAM), Centro de Derechos Humanos Coordinadora 28 de Mayo A.C., Asociación de Derechos Humanos del Estado de México (ADHEM), Asociación para la Defensa de los Derechos Humanos y la Equidad de Género (ASDDHEG), Red Universitaria de Monitores de Derechos Humanos (RUMODH)*

#### **INTERNACIONAL:**

**El Observatorio para la Protección de los Defensores de Derechos Humanos (Programa Conjunto OMCT/FIDH)**

#### **DIRIGIDO A:**

**Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa**

**Presidente de la República**

Residencia Oficial de los Pinos Casa Miguel Alemán / Col. San Miguel Chapultepec, C.P. 11850, México DF / Tel: (55) 27891100 / Fax: +52 52772376

[felipe.calderon@presidencia.gob.mx](mailto:felipe.calderon@presidencia.gob.mx)

**Lic. J. Jesús Montejano Ramírez**

**Procurador de Justicia de Michoacán**

Periférico Independencia # 5000, Col. Sentimientos de la Nación, Morelia, Mich., C.P. 58170

Teléfonos: 322-36-00

[pgje@michoacan.gob.mx](mailto:pgje@michoacan.gob.mx)

**Lic. Eduardo Medina-Mora Icaza**

**Procurador General de la República**

Procuraduría General de la República, Paseo de la Reforma nº 211-213, Piso 16 / Col. Cuauhtémoc, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06500

Fax: +52 55 53 46 09 08 (si responde una voz, digan: "tono de fax, por favor")

[ofproc@pgr.gob.mx](mailto:ofproc@pgr.gob.mx), [wmaster@pgr.gob.mx](mailto:wmaster@pgr.gob.mx)



**General Guillermo Galván Galván**  
**Secretario de la Defensa Nacional (SEDENA)**

Blvd. Manuel Ávila Camacho S/N. Esq. Av. Ind. Mil., Col. Lomas de Sotelo; Deleg. Miguel Hidalgo, D.F. C.P. 11640 Tel. 21228800 Ext. 3585

[denuncia.sdn@mail.sedena.gob.mx](mailto:denuncia.sdn@mail.sedena.gob.mx)

**Lic. Guillermo Valdés Castellanos**  
**Director General del Centro de Investigación y Seguridad Nacional.**

Avenida Camino Real a Contreras No. 35, Colonia La Concepción, Delegación Magdalena Contreras, C.P. 10840. TELÉFONO: 5624-3980 FAX: 5524-6448

[cisen@cisen.gob.mx](mailto:cisen@cisen.gob.mx)

**Dr. José Luis Soberanes Fernández**  
**Presidente de la Comisión Nacional de los Derechos Humanos**

Periférico Sur 3469, Col. San Jerónimo Lídice, Delegación Magdalena Contreras, C.P. 10200, México D.F. / Teléfonos (55) 56 81 81 25 y 54 90 74 00, Lada sin costo 01800 715 2000

[correo@cndh.org.mx](mailto:correo@cndh.org.mx)

**Lic. Francisco Ramírez Acuña**  
**Presidente de la Cámara de Diputados**

AV. Congreso de la unión No. 66 col. El parque delegación Venustiano Carranza, c.p 15960, México, D.F., tel. 56 28 13 00, 50 36 00 00.

[fjavier.ramirez@congreso.gob.mx](mailto:fjavier.ramirez@congreso.gob.mx)

**Lic. Carlos Navarrete Ruíz**  
**Presidente de la Cámara de Senadores**

Xicoténcatl No.9, Centro Histórico Ciudad de México, Distrito Federal C.P 06010

Teléfono: 51-30-22-00

[cnavarrete@senado.gob.mx](mailto:cnavarrete@senado.gob.mx)